

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif à la décision 2008/269/CE de la Commission du 19 mars 2008 modifiant la décision 2001/618/CE en vue de l'inscription des départements français des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Nord sur la liste des régions indemnes de la maladie d'Aujeszky**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» L 85 du 27 mars 2008)*

La publication de la décision 2008/269/CE doit être considérée comme nulle et non avenue.

---